

**Arrêté N° 30-2022-08-047**

déclarant d'utilité publique la création d'un carrefour sécurisé entre la RD 999 et le quartier Singla et la cessibilité des propriétés ou parties de propriétés nécessaires à sa réalisation sur le territoire de la commune de Conqueyrac

La préfète du Gard  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L.1, L.110-1, L.121-1 et suivants, R.121-1 et suivants, R.132-1 et suivants ;

**Vu** le code de l'environnement;

**Vu** le code de l'urbanisme ;

**Vu** le plan local d'urbanisme de la commune de Conqueyrac ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°30-2022-07-11-00005 en date du 11 juillet 2022 donnant délégation de signature à Mme Saadia TAMELIKECHT, sous-préfète du Vigan ;

**Vu** la décision de la DREAL en date du 10 octobre 2019 de dispense d'étude d'impact et après examen au cas par cas en application de l'article R122-3 du code de l'environnement ;

**Vu** le courriel de la DREAL en date du 31 mars 2022 précisant que le dossier original n'ayant pas connu de modification substantielle, la dispense d'une étude d'impact demeure valable ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de Conqueyrac du 8 février 2022 sollicitant la mise en oeuvre d'une enquête publique et parcellaire pour l'aménagement d'un carrefour sécurisé entre la RD999 et le quartier de Singla ;

**Vu** les dossiers d'utilité publique et parcellaire établis par le maître d'ouvrage portant sur l'enquête préalable à la déclaration publique et sur l'enquête parcellaire ;

**Vu** la décision du tribunal administratif de Nîmes n° E22000019/30 en date du 29 mars 2022 désignant M.Michel HOCEDEZ en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2022-04-026 du 29 avril 2022 portant ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative à la création d'un carrefour sécurisé entre la RD 999 et le quartier Singla sur le territoire de la commune de Conqueyrac ;

**Vu** les pièces constatant que l'avis d'ouverture d'enquête a été publié, affiché en mairie et sur le site du projet, inséré sur le site internet de la préfecture du Gard, ainsi que dans deux journaux diffusés dans le département du Gard, huit jours au moins avant le début de l'enquête publique, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci ;

**Vu** les dossiers d'enquête mis à la disposition du public en mairie de Conqueyrac (30170), pendant trente-deux jours consécutifs, du mardi 31 mai 2022 à 9 heures au vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 à 16 heures ;

**Vu** les registres déposés pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie de Conqueyrac ;

**Vu** les justificatifs de notifications individuelles adressées aux propriétaires concernés les informant du dépôt du dossier d'enquête d'utilité publique et parcellaire en mairie ;

**Vu** le rapport d'enquête et ses annexes établis par le commissaire enquêteur et déposé à la sous-préfecture du Vigan le 25 juillet 2022 ;

**Vu** les conclusions motivées et l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur à la déclaration d'utilité publique (DUP) de la création d'un carrefour sécurisé entre la RD 999 et le quartier Singla sur le territoire de la commune de Conqueyrac ;

**Vu** les conclusions motivées et l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur à l'enquête parcellaire en vue de déterminer les parcelles à acquérir pour la création d'un carrefour sécurisé entre la RD 999 et le quartier Singla sur le territoire de la commune de Conqueyrac ;

**Considérant** que l'enquête publique est close depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, soit depuis moins d'un an à la date du présent arrêté ;

**Considérant** la nécessité pour la collectivité de disposer d'un carrefour sécurisé entre la RD 999 et le quartier Singla sur le territoire de la commune de Conqueyrac ;

**SUR** proposition de la sous-préfète du Vigan ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Est déclarée d'utilité publique, conformément aux motifs et considérations tels que soumis à enquête publique, l'opération de création d'un carrefour sécurisé entre la RD 999 et le quartier Singla sur le territoire de la commune de Conqueyrac.

### **Article 2**

Sont déclarées cessibles pour cause d'utilité publique, au profit de la commune de Conqueyrac, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation dans les formes prescrites par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les propriétés ou parties de propriété désignées dans l'état parcellaire ci-annexé, dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation des travaux concernant la création d'un carrefour sécurisé entre la RD 999 et le quartier Singla.

### **Article 3**

Les procédures d'expropriation des propriétés ou portions de propriétés reportées au tableau annexé au présent arrêté, devront être accomplies dans un délai maximal de cinq ans à compter de la signature du présent arrêté, sauf prorogation de celui-ci à l'issue de cette période et pour la même durée.

La présente déclaration d'utilité publique deviendra caduque à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté. Les expropriations éventuelles nécessaires devront être réalisées dans ce délai.

#### **Article 4**

Le maire de la commune de Conqueyrac procédera à l'affichage du présent arrêté en mairie pendant une durée minimale d'un mois à compter de sa publication. En outre, une copie du présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

#### **Article 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification aux propriétaires intéressés, soit d'un recours gracieux auprès de la préfète du Gard, soit d'un recours hiérarchique auprès du ministère de l'Intérieur.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, soit :

- directement, en l'absence de recours préalable, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- à l'issue d'un recours préalable, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.
- le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### **Article 6**

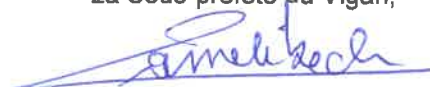
Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en s'adressant à la mairie de la commune de Conqueyrac – 30170 Conqueyrac. Ces documents sont également consultables sur le site internet des services de l'État dans le Gard ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)), rubrique « publications – enquêtes publiques ».

#### **Article 7**

- le Secrétaire général de la sous-préfecture du Vigan
  - le maire de Conqueyrac
  - le commissaire enquêteur
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Vigan, le 5 août 2022

Pour la Préfète et par délégation,  
La Sous-préfète du Vigan,



Saadia TAMELIKECHT.

Section	Numéro cadastral	Contenance cadastrale (en m <sup>2</sup> )	Propriétaires	Adresse	Emprise cession (en m <sup>2</sup> )
B	196	33 910	BLASCO Jean-Pierre et Nicole	32, route de Saint-Hyppolite 30 610 SAUVE	50
	205	1 635	COURCHINOUX Alexandre et DA SILVA Maeva	« Singla » 30 170 CONQUEYRAC	105
	206	2 440			6
	207	1 974	CODOU Gérard	25, rue de l'Agal 30 170 SAINT-HYPPOLYTE DU FORT	25
	216	6 760	RAYRET Eliane	Le Parc Saint Paul 6740 Route de Saint Gilles 30 300 BEAUCAIRE	4
	243	1 500	Indivision VALETTE Annick, DUPUY Claude, Pierre, Gisèle, Mireille	8, Chemin de Combe Martelle 30 610 SAUVE	17
	244	8 280	ESCRIVA Antoine et Jacqueline	990 route de Montpellier 30 540 MILHAUD	105
	245	3 830	BARILLARI Nicola	Personne décédée	6
	250	2 990	Commune de Conqueyrac	Route du Vigan 30 170 CONQUEYRAC	Maitrise foncière de la commune
	251	1 000	Commune de Conqueyrac	Route du Vigan 30 170 CONQUEYRAC	
	252	1 160	CASCALES Bruno et Renée	« Singla » 30 170 CONQUEYRAC	193
	253	1 220	MONZO Annie	5, rue du Plan 30 170 SAINT-HYPPOLYTE DU FORT	63
	255	1 770			247
	260	4 326	LOZA Florence	14, route Impériale 30 610 SAUVE	296
	261	2 332	PARADISIO Lionel et Valérie	« Singla » 30 170 CONQUEYRAC	450
	263	2 585			9
	265	6 066	MARCON Freddy et Sylvie	« Singla » 30 170 CONQUEYRAC	233
	266	2 890	Succession DAUDE Henri	28, Avenue de la malle Poste 30 111 CONGENIES	185
	267	6 350	Indivision MAZURIN Janny et THEROND Myrienne	169 rue du Serret 30260 Quissac	529
	286	2 069	PASCAL Pierre et Antonia	« Singla » 30 170 CONQUEYRAC	38

	308	4 445	SCI des Espèches chez C. LABAT	9, place Pascal Vallongue 30 610 SAUVE	3 013
	309	137 785	Département du Gard	Service du patrimoine, 3 rue Guillemette 30 044 Nimes cedex 9	541
	310	66 600	Indivision BONNEVILLE Françoise, DE BARY Dominique, BLONDELLE Stéphane	La paulerie et les Claris 30170 Conqueyrac (BONNEVILLE Françoise)	314
	435	1 142	CASCALES Bruno et Renée	« Singla » 30 170 CONQUEYRAC	101
	436	2 558	LOZA Aymeric	14, route Impériale 30 610 SAUVE	417
	444	228	Indivision SALLES Anny, SALES Pierre-Jean	Le pavillon 6 lot l'argentesse 30170 SAINT HIPPOLYTE DU FORT	228
	446	140	SALES Pierre-Jean	33 route de Megève 74120 PRAZ SUR ARLY	140
C	168	5 320	Commune de Conqueyrac	Route du Vigan 30 170 CONQUEYRAC	Maitrise foncière de la commune
	172	20	MARION Luc	137 Rue de la Gratte 34130 MAUGUIO	20
	173	3 580	MARION Luc	137 Rue de la Gratte 34130 MAUGUIO	3 580
	176	2 950	SEGUIN Emile	Place du monument 30610 SAUVE	36
	177	7 747	Commune de Conqueyrac	Route du Vigan 30 170 CONQUEYRAC	Maitrise foncière de la commune
	193	1 820	BARNIER Ernest		88
	196	5 412	Indivision LANDRY Raymonde, BROUSSE Lionel, GRAZIANI Jacques	Apt 7 Res Hotel Armand, 20 rue de Candolle 34000 MONTPELLIER (LANDRY Raymonde)	112
	230	3 900	TEISSIER Danièle	Central Park Batiment C1 225 Av, du 19 mars 1962 13400 AUBAGNE	40
	231	4 070	VIGOUROUX Auguste	Personne décédée	406
	232	5 340	Indivision MONZO Claude, MONZO Jeremy, MONZO Nicolas, PAN Stéphanie	« Tarrieu » 30 170 CONQUEYRAC	614
	233	3 900	GRISSENNANCHE Sandrine	10, rue de Ruissatel les Camoins 13 011 MARSEILLE	3 900
	240	3 780	GAZAN André	Personne décédée	208
	263	2 088	GRANIER Huguette	« Tarrieu » 30 170 CONQUEYRAC	217
264	3 628	GAZAN André	Personne décédée	272	

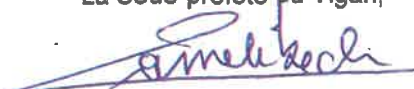
292	132	Indivision ESCRIVA Antoine, Emmanuel, Jacqueline, Sébastien	990 route de Montpellier 30540 MILHAUD	5
323	908	GRANIER Huguette	« Tarrieu » 30 170 CONQUEYRAC	199
324	3 478	SCI Domaine de Tarrieu	24, rue de Viele 30 260 QUISSAC	819
325	238	TSCI Topcats et SCI Ganton	38 Impasse des Tulipes 30 260 QUISSAC	238
326	159	TSCI Topcats et SCI Ganton	38 Impasse des Tulipes 30 260 QUISSAC	159
327	82	TSCI Topcats et SCI Ganton	38 Impasse des Tulipes 30 260 QUISSAC	82
333	1 585	M. DUBRU Luc	Route de Sauve Singla, 30170 CONQUEYRAC	67
334	1 475	Indivision ESCRIVA Antoine, Emmanuel, Jacqueline, Sébastien	990 route de Montpellier 30540 MILHAUD	12
336	3 728	Indivision MELLAREDE Françoise, SOUPIRON Sylvie	Rue de la garagnolle 30250 COMBAS (MELLAREDE Françoise)	47
337	10 002	Indivision LANDRY Raymonde, BROUSSE Lionel, GRAZIANI Jacques	Apt 7 Res Hotel Armand, 20 rue de Candolle 34000 MONTPELLIER (LANDRY Raymonde)	1 239
339	4 526	Indivision CAIZERGUES Annie, BRUNEL Jocelyne, GAZAN Yannick	11 route de Durfort 30160 SAUVE (GAZAN Yannick)	138
352	351	SCI Ganton	D999 - 30 170 CONQUEYRAC	171

Tableau 1 : Caractéristiques des parcelles cadastrales concernées par la cession

**"Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour."**

**- 5 AOUT 2022**

Pour la Préfète et par délégation,  
La Sous-préfète du Vigan,



Saadia TAMELIKECHT.